

COMITE SYNDICAL
23 mars 2021
Salle multifonctions – siège de Calitom
Mornac
Compte-rendu

TITULAIRES PRESENTS :

NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR		M. AUDOIN	X	Mme BAPTISTE	
M. BARBOT	X	Mme BARREAUX		M. BASTIER		M. BAUDIFFIER	X
Mme BELLE	X	M. BELY	X	Mme BLAINEAU		Mme BOISSEAU	
M. BOISSON		M. BONIFACE		M. BONNET	X	M. BORIE	
M. BOUCQ	X	M. BOUQUET		M. BOUSIQUE		M. BUCHMEYER	
M. BUISSON		M. BUZARD		Mme CAILLE	X	M. CHAMOULEAUD	X
M. CRINE	X	M. DAVID		M. DELAGE	X	Mme DELAGE	
Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS		M. DESVERGNE	X	Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER		M. DUPONT		Mme FAGES		M. FONTENOY	
M. FORESTAS		M. FOURNIER		M. GATELLIER	X	Mme GAUTIER	
M. GESSE		M. GOURSAUD		M. JAUBERT	X	M. JOUANNET	
Mme JUIN		M. KALAI	X	M. LACOMBE	X	Mme LACROIX	
Mme LAMBERT-DANEY		M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	
M. LEVESQUE		M. MAGNANON		M. MAHERAULT		M. MARIN	X
M. MARTAUD		M. MARTIN		Mme MATRAT	X	M. MAUZE	
M. MELLY		Mme MOCOEUR		Mme MOUFFLET		M. MOUSSION	
M. PERONNET	X	M. PINAUD		M. PREVOT		M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. RATAT		M. REVEREAULT		M. ROUGIER	
M. ROUX		M. ROY F.		M. ROY J-M.	X	M. THIANT	
Mme TRICAUD		Mme VARLEZ		M. VIAN	X	M. VIGIER	
M. VIGNAUD C.		M. VIGNAUD M.		M.VRIGNON			

SUPPLEANT PRESENT :

NOM				
M. ARDOUIN	M. CUISINIER	M. GERACI		

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOMS					
Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	M. GAUTRAUD	M. HUGUENOT	M. KAABOUNI	M.NORAIS
Mme VALLEE					

15 DELEGUES ASSISTAIENT EN VISIO-CONFERENCE, SANS VOIX DELIBERATIVE.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il rappelle que cette assemblée est organisée en tenant compte des dispositions dérogatoires, à savoir :

- le quorum est atteint avec 1/3 des délégués présents ou représentés ;
- chaque délégué titulaire peut disposer de 2 pouvoirs.

Il salue les délégués qui assistent à la réunion en visio-conférence et s'assure qu'ils n'ont pas de souci technique.

Il excuse M. Philippe GESSE, absent ce soir car atteint d'une forme sévère de la COVID 19. Etant le vice-président en charge des finances, il a travaillé avec les services à la réalisation des documents budgétaires et il devait donc les présenter ce soir. Le Président lui souhaite un prompt rétablissement.

Les membres du Comité Syndical nomment M. Fabrice AUDOIN, secrétaire de séance.

M. le Président annonce les procurations :

- M. BUCHMEYER Pascal a donné procuration à M. BONNET Jacky
- M. MARTAUD Annick-Franck a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marc
- Mme BAPTISTE Brigitte a donné procuration à M. PERONNET Yannick
- M. MAHERAULT Lionel a donné procuration à M. PERONNET Yannick
- M. ARVOIR Jean-Michel a donné procuration à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
- Mme DESCHAMPS Marie-France a donné procuration à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
- M. BOUSIQUE Fabrice a donné procuration à M. ROY Jean-Marie
- Mme BOISSEAU Marie-Hélène a donné procuration à Mme MATRAT Anne
- Mme DELAGE Françoise a donné procuration à M. BAUDIFFIER Pascal
- Mme LAMBERT-DANEY Danièle a donné procuration à Mme CAILLE Séverine
- M. DUPONT Bernard a donné procuration à Mme CAILLE Séverine
- Mme MOCOEUR Sylvie a donné procuration à Mme BELLE Pascale
- Mme VARLEZ Nadia a donné procuration à Mme BELLE Pascale
- M. BOISSON Patrice a donné procuration à M. MARIN Jean-Luc
- M. MARTIN Raymond a donné procuration à M. AUDOIN Fabrice
- Mme TRICAUD Magalie a donné procuration à M. AUDOIN Fabrice
- M. DAVID Serge a donné procuration à M. GATELLIER Jean-Pôl
- M. GOURSAUD Daniel a donné procuration à M. GATELLIER Jean-Pôl
- Mme BARREAUX Bernadette a donné procuration à M. CRINE Jean-Jacques
- Mme MOUFFLET Isabelle a donné procuration à M. DELAGE Flavien
- Mme DOYEN-MORANGE Chantal a donné procuration à M. DELAGE Flavien
- M. BUZARD Laurent a donné procuration à M. PROVOST Jean-Jacques
- M. MAGNANON Bertrand a donné procuration à M. LAVILLE Michaël
- M. DUMORTIER Paul a donné procuration à M. LAVILLE Michaël
- M. ROUGIER Robert a donné procuration à Mme DERRAS Michèle
- M. BUISSON Jean-Claude a donné procuration à Mme DERRAS Michèle
- M. LEVESQUE Jean-Louis a donné procuration à Mme VIAN Marie-Jeanne

Points d'actualités

Rencontre avec les EPCI

Après avoir reçus environ 200 élus, maires et conseillers municipaux au siège de Calitom pour une visite d'Atrion et une présentation de l'offre de service du syndicat, le Président et M. FILIPPI interviennent dans les conseils communautaires des EPCI adhérents pour parler de la situation budgétaire de Calitom. Il leur reste à rencontrer les élus de Gand Cognac, Val de Charente et Grand Angoulême.

Il souhaite également organiser avec les délégués de Calitom, dans les prochaines semaines, des journées de présentation de l'offre de services accompagnées d'une visite d'Atrion pour ceux qui le souhaitent.

◆ **Conférence de Presse**

Le Président a tenu une conférence de presse ce jour avec en premier lieu, la radio RCF puis avec la presse écrite pour expliquer la situation non seulement aux élus mais aussi aux charentais. Des décisions fortes seront à prendre dans les années à venir.

◆ **Application Clean2gether**

Le bureau syndical du 4 mars dernier a validé l'acquisition de l'application Clean2gether. Cette application a été présentée par l'entreprise créatrice de Gironde. Elle est destinée à l'ensemble des communes et permet aux usagers de déclarer auprès de ces dernières des dépôts sauvages.

1/ Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 16 février 2021

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier comité syndical.

Le compte-rendu n'appelant aucune autre observation est adopté à l'unanimité (pour : 55, contre : 0, abstention : 0).

2/ Règlement intérieur des assemblées de Calitom

M. le Président explique que le comité syndical de Calitom doit adopter son règlement intérieur suite à son installation, conformément à l'article L. 2128-8 du CGCT applicable à Calitom sur renvoi des articles L.5711-1 et L. 5211-1.

Il rappelle que les principales modifications portent sur :

- la réorganisation des commissions ;
- les procurations : un délégué peut donner une procuration à un autre délégué du syndicat quels que soient leurs EPCI d'origine, ce qui n'était pas précisé auparavant ;
- la possibilité de suivre l'assemblée en visio-conférence.

Mme BELLE demande si les votes des délégués qui assistent aux réunions en visio-conférence peuvent être considérés.

M. le Président donne la parole à M. NORAIS qui précise que cette possibilité de vote est prévue par la loi pour d'autres collectivités mais qu'à l'heure actuelle elle ne peut être appliquée aux syndicats mixtes fermés comme Calitom qui ont semble-t-il été « oubliés » par le législateur. La demande a néanmoins été transmise à la Préfecture qui doit remonter cette réclamation à la Direction Générale des Collectivités Locales.

M. le Président demande à ce que cette demande soit également transmise par un courrier officiel auprès des services de l'Etat.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le règlement intérieur des assemblées de Calitom (pour : 55, contre : 0, abstention : 0).

3/ Nouvelles désignation des membres des commissions permanentes

M. le Président rappelle que lors de la séance du 16 février 2021, l'assemblée délibérante a procédé à la désignation de ses membres avec une limite de 20 délégués hors membres du bureau syndical, ces derniers pouvant intervenir dans chaque commission au gré des sujets débattus.

Cependant, la préfecture nous a adressé un courrier pour préciser que tous les vice-présidents devaient être inscrits dans les commissions au même titre que les délégués et qu'ils ne pouvaient en être membre de droit. Il propose donc que les vice-présidents soient nommément inscrits dans les commissions relatives aux sujets qui touchent leurs délégations respectives.

M. le Président fait part d'une deuxième remarque de la préfecture. Il donne la parole à M. FILIPPI qui explique qu'elle concerne la composition des commissions. Pour la préfecture, la composition doit respecter un article s'appliquant aux mairies dans lequel l'opposition doit figurer mais cet article ne peut en l'occurrence s'appliquer à une collectivité de 2^{ème} niveau comme Calitom. Une réponse en ce sens leur a été apportée.

M. le Président précise que 2 nouveaux délégués se sont portés candidats : M. BAUDIFFIER Pascal à la commission « services industriels, infrastructures et ressources » et Mme BOISSEAU Marie-Hélène à la commission « services de proximité ».

Le Président fait à nouveau appel à candidatures et précise que ce point pourrait être une nouvelle fois débattu dans un prochain comité si besoin.

Aucun autre délégué n'ayant fait le souhait de s'inscrire, les commissions seront composées de la façon suivante :

Pour la commission Services de proximité

Nom et Prénom du délégué	Collectivité
M. AGUESSEAU Norbert	Cœur de Charente
M. BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président)	4B Sud Charente
M. BASTIER Thierry (Vice-Président)	Val de Charente
Mme BELLE Pascale (Vice-Présidente)	Grand Cognac
M. BOISSON Patrice (Vice-Président)	Grand Cognac
M. CRINE Jean-Jacques (Vice-Président)	Cœur de Charente
M. DAVID Serge	Grand Angoulême
M. DUMORTIER Paul	Grand Angoulême
M. GATELLIER Jean-Pôl (Vice-Président)	Grand Angoulême
M. JOUANNET Joël	Grand Angoulême
Mme LACROIX Aurélie	Cœur de Charente
M. LAVILLE Michaël (Président)	Grand Angoulême
M. MARTIN Raymond	Charente Limousine
Mme MATRAT Anne	La Rochefoucauld Porte du Périgord
M. PROVOST Jean-Jacques	4B Sud Charente
M. PUYDOYEUX Jean-Jacques (Vice-Président)	Lavalette Tude Dronne
Mme VIAN Marie-Jeanne	Grand Cognac
M. VRIGNON Jean-Jacques	Val de Charente
Mme BOISSEAU Marie-Hélène	La Rochefoucauld Porte du Périgord

Pour la commission services industriels et infrastructures et ressources :

Nom et Prénom du délégué	Collectivité
M. BONNET Jacky (Vice-Président)	Grand Angoulême
M. BORIE Patrick (Vice-Président)	La Rochefoucauld Porte du Périgord
M. COMBAUD Renaud	Cœur de Charente
M. DELAGE Flavien (Vice-Président)	Grand Angoulême
Mme DERRAS Michèle (Vice-Président)	Charente Limousine
M. DESVERGNES Manuel (Vice-Président)	Charente Limousine
M. GESSE Philippe (Vice-Président)	Grand Cognac
M. LACOMBE Jean-Marc	Grand Cognac
M. PERONNET Yannick (Vice-Président)	Grand Angoulême
M. RATAT Laurent	Grand Angoulême
M. VIGNAUD Christian (Vice-Président)	Rouillacais
M. VRIGNON Jean-Jacques	Val de Charente
M. BAUDIPIER Pascal	Grand Angoulême

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent les candidatures déclarées telles que présentées ci-dessus et arrêtent la composition des commissions telle que définie ci-dessus (pour : 55, contre : 0, abstention : 0).

4/ Modification des tableaux des emplois permanents et des emplois non permanents

M. le Président donne la parole à Mme DERRAS qui indique qu'un toilettage du tableau des emplois permanents et non permanents est nécessaire.

Concernant les emplois permanents, il s'agit de :

- supprimer 34 emplois ;
- créer 33 postes.

Pour les emplois non permanents :

- supprimer 54 postes correspondant à 36 saisonniers, 2 temporaires et 16 emplois aidés ;
- créer 76 emplois dont 2 postes pour le centre de tri du fait des apports de tonnages de la Charente Maritime, et 74 saisonniers notamment pour l'été afin d'éviter de faire des contrats de remplacement qui nécessitaient le versement d'indemnités de fin de contrat.

Toutes ces modifications ont un impact budgétaire restreint car elles correspondent pour la plupart à des modifications d'intitulés de postes suite à la nouvelle organisation des services.

M. PERONNET demande pourquoi les emplois non permanents créés, qui pour la plupart étaient des emplois saisonniers, ne sont pas assimilés à des contrats à durée déterminée et donc faisant l'objet d'indemnité de fin de contrat et de congés payés.

Mme DAGANAUD répond que ces emplois ouvraient bien droit aux congés payés mais pas aux indemnités de fin de contrat à la différence des contrats pour remplacement. Elle précise que par « saisonniers », on entend vraiment des emplois pour l'été suite aux départs d'agents en vacances.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent les tableaux des emplois permanents et non permanents tels que présentés (pour : 55, contre : 0, abstention : 0).

18h45 : arrivée de M. DESVERGNE. (2 procurations : Mme FAGES Marie-Philippe et M. PINAUD Eric)

5/ Comptes de gestion 2020 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie

M. le Président donne la parole à M. BONNET, vice-président en charge de l'évaluation des politiques publiques et binôme de M. GESSE.

M. BONNET tient d'abord à saluer M. GESSE et son travail de préparation des documents qui vont être présentés en assemblée et il compte sur les services pour compléter ses propos s'il devait être hésitant sur quelques points.

Il informe que les comptes de gestion sont établis par la paierie départementale et qu'ils sont conformes aux comptes administratifs.

❖ Compte de gestion - budget principal :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	40 248 441,88 €	5 968 385,50 €	46 216 827,38 €
Dépenses de l'exercice	43 080 190,41 €	10 076 763,68 €	53 156 954,09 €
Résultat de l'exercice	-2 831 748,53 €	-4 108 378,18 €	-6 940 126,71 €

Les résultats de clôture sont :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	+13 826 402,18 €	0,00 €	-2 831 748,53 €	+10 994 653,65 €
Investissement	+4 814 027,10 €	0,00 €	-4 108 378,18 €	+705 648,92 €
TOTAL	+18 640 429,28 €	0,00 €	-6 940 126,71 €	+11 700 302,57 €

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget principal établi par la paierie départementale dont les résultats sont mentionnés ci-dessus (pour : 58, contre : 0, abstention : 0).

❖ Compte de gestion - budget du centre de tri Atrion :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	6 767 071,28 €	1 746 365,99 €	8 513 437,27 €
Dépenses de l'exercice	6 772 432,24 €	1 351 993,61 €	8 124 425,85 €
Résultat de l'exercice	-5 360,96 €	+394 372,38 €	+389 011,42 €

Les résultats de clôture sont :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	+5 360,96 €	0,00 €	-5 360,96 €	+0,00 €
Investissement	+460 231,14 €	0,00 €	+394 372,38 €	+854 603,52 €
TOTAL	+ 465 592,10 €	0,00 €	+ 389 011,42 €	+ 854 603,52 €

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget annexe centre de tri Atrion établi par la paierie départementale dont les résultats sont mentionnés ci-dessus (pour : 58, contre : 0, abstention : 0).

❖ Compte de gestion - budget de la Recyclerie-Ressourcerie :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	71 032,56 €	0,00 €	71 032,56 €
Dépenses de l'exercice	79 432,02 €	0,00 €	79 432,02 €
Résultat de l'exercice	-8 399,46 €	+ 0,00 €	-8 399,46 €

Les résultats de clôture sont :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	+9 696,11 €	0,00 €	-8 399,46 €	+1 296,65 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	+ 9 696,11 €	0,00 €	-8 399,46 €	+ 1 296,65 €

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget annexe Recyclerie-Ressourcerie établi par la paierie départementale dont les résultats sont mentionnés ci-dessus (pour : 58, contre : 0, abstention : 0).

6/ Comptes administratifs 2020 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe La Recyclerie

M. BONNET présente les comptes administratifs.

❖ Budget principal en section de fonctionnement :

	2019	2020	Evolution
Recettes de fonctionnement	40 851 K€	40 248 K€	-603 K€
Dépenses de fonctionnement	41 606 K€	43 080 K€	+1 474 K€
Résultat de l'exercice	-755 K€	-2 832 K€	-2 077 K€
Résultat de clôture	13 826 K€	10 995 K€	

M. BONNET souligne que depuis 2019, le résultat se dégrade ce qui engendre une reprise sur l'épargne du syndicat.

✓ Les dépenses de charges générales :

Dépenses	2019	2020	Evolution
Charges générales (chapitre 011)	21 829K€	22 820 K€	+991 K€ (+4,5%)

M. BONNET explique les hausses de charges par :

- Le nouveau marché traitement du bois en déchèterie à hauteur de 357 K€. Le bois B ayant désormais un exutoire, son enfouissement ne se fait plus et donc il n'y a pas de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) à payer. Cet exemple montre bien la dépendance de Calitom aux filières de recyclage qui impactent le budget en fonction des situations économiques ;
- La hausse du coût du tri : +514 K€ du fait de l'arrêt d'Atrion pendant la crise sanitaire ;
- Le traitement des lixiviats : +252 K€ (essentiellement lié à la pluviométrie) ;
- Le renouvellement du marché de fourniture et nettoyage des vêtements de travail : +194 K€ (dont 47 K€ pour la fourniture de masques). Cela peut paraître important mais cela répond à une obligation légale.

Les baisses de charges se justifient par :

- L'achat de carburants pour 85 K€ ;
- Le paiement 2020 de la TGAP est relatif à 72 500 tonnes enfouies à Sainte-Sévère alors que l'acompte 2019 concernait 80 000 tonnes soit une baisse de charges de 110 K€.
- La baisse des tonnages constatée en 2020 est liée majoritairement au bois B. Mais cette baisse de tonnage ne compense pas la hausse de la TGAP ;
- L'achat de fournitures non stockées (essentiellement sacs jaunes) pour 76 K€.

✓ Les dépenses de charges de personnel :

Dépenses	2019	2020	Evolution
Charges de personnel (chapitre 012)	11 883 K€	12 319 K€	+ 437 K€ (+ 3,7%)

M. BONNET explique que les charges de personnel sont liées à :

- La part du centre de tri Atrion avec une augmentation de 54 K€ ;
- La prime COVID versée à l'ensemble des agents pour 87 K€ ;
- Les capitaux décès et assurance pour 58 K€. Malheureusement, Calitom a eu 2 décès dans son personnel ;
- La crise sanitaire avec le remplacement d'agents de collecte (ASA par exemple) car le service a été maintenu.

Le Président tient à souligner que pendant cette année 2020 et au plus fort de la période de crise sanitaire, le service de collecte a toujours été maintenu et tient à remercier les agents pour la qualité du service rendu, ce qui a également été fait par la Préfète lors d'une visite à Atrion.

✓ Les autres dépenses :

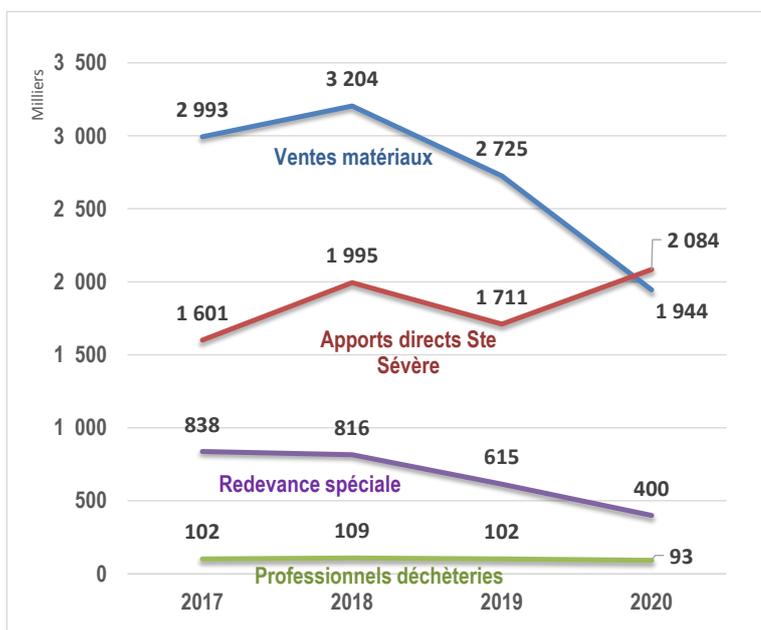
Dépenses	2019	2020	Evolution
Autres charges (chapitre 65)	617 K€	692 K€	+ 75 K€
Charges financières (chapitre 66)	1290 K€	1 237 K€	- 53 K€
Dotation provisions	0 K€	178 K€	+ 178 K€
Charges exceptionnelles	294 K€	5 K€	- 289 K€
Amortissements (chapitre 042)	5 693 K€	5 829 K€	+ 136 K€

M. BONNET explique que les évolutions se justifient par :

- Chapitre 65 : cette hausse de 75 K€ est majoritairement due à des admissions en non-valeur, liées à la créance de la société Innovert pour 127 K€ ;
- Chapitre 67 : les annulations de titres pour 244 K€ en 2019 ;
- Chapitre 68 : provision sur la créance de société Azura qui correspondent à des non paiements des déchets enfouis.

M. FILIPPI précise que l'antenne locale AZURA de Charente a été liquidée. Cette société collectait des DAE sur le département et était client du site de Sainte-Sévère.

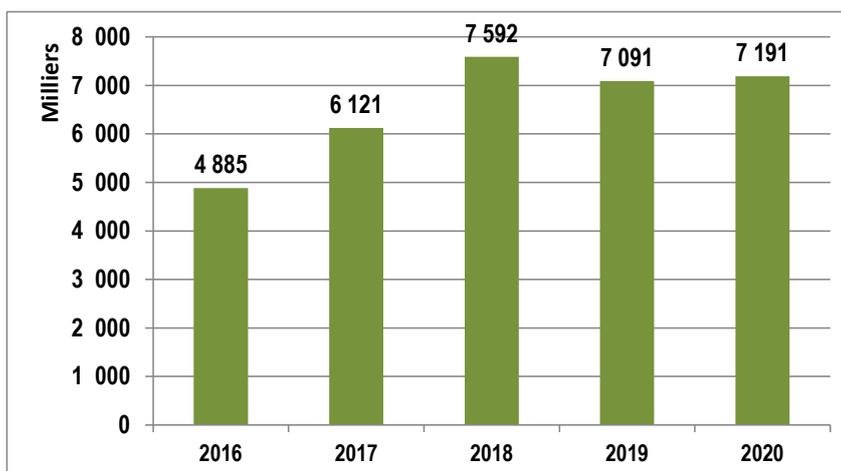
✓ Détail des recettes : les produits des services : 7 652 K€



M. BONNET précise plusieurs points notamment que :

- la courbe des ventes de matériaux chute et souligne notre dépendance aux prix du marché ;
- Les apports sur le site de Sainte-Sévère sont en augmentation ;
- La redevance spéciale en 2020 connaît une chute.

✓ Détail des recettes : les subventions reçues des éco-organismes



M. BONNET précise qu'une part importante de nos recettes de fonctionnement provient de subventions versées par les éco-organismes. Elles restent stables par rapport à 2019.

✓ Les autres recettes :

Recettes	2019	2020	Evolution
Atténuation charges (chapitre 013)	330 K€	380 K€	+50 K€
Reprises provisions	0 K€	127 K€	+127 K€
Produits exceptionnels	421 K€	39 K€	-92 K€
Amortissements subvention et opération d'ordre (chapitre 042)	420 K€	225 K€	-194 K€
Autres	105 K€	71 K€	-34 K€

M. le Président rappelle que les reprises sur provisions concernent la société Innovert (déchèterie métallique modulaire) qui n'existe plus.

✓ Evolution des participations :

Participations	23 832 K€	24 178 K€	+ 346 K€
-----------------------	------------------	------------------	-----------------

M. BONNET souligne que les participations représentent la part la plus importante des recettes de Calitom.

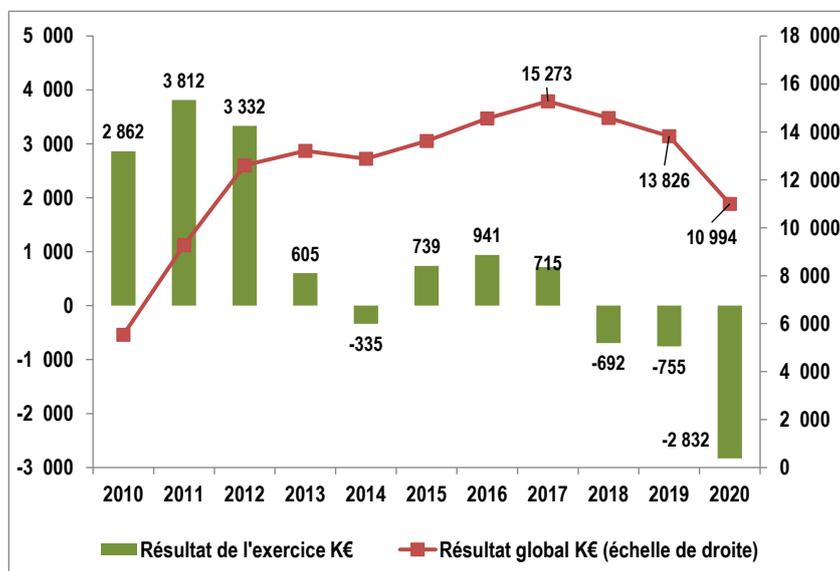
✓ Taux de réalisation :

Recettes	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses 2020	43 98 K€	43 080 K€	98 %
Recettes 2020	39 831 K€	40 248 K€	101 %
Solde	-4 127 K€	-2 832 K€	

M. BONNET précise que le budget 2020 avait été fait au plus près de la réalité car le taux de réalisation des dépenses est de 98% sur les dépenses et de 101% sur les recettes.

M. le Président insiste sur le taux de réalisation fort de Calitom.

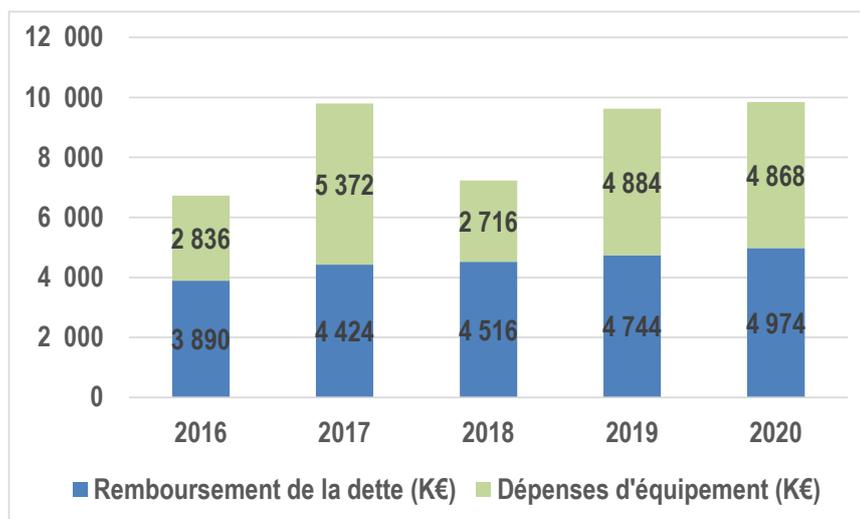
✓ Les résultats des exercices :



M. BONNET insiste sur le constat de la trajectoire inquiétante des résultats depuis 2018 et qu'une partie des excédents cumulés viennent rééquilibrer le budget.

M. le Président affirme que les pertes vont s'accroître et au vu des votes annoncés ce soir, l'excédent de fonctionnement va tomber très bas. Les résultats passés auraient dû servir à des investissements. Et pourtant, tout le monde s'accorde à le dire, présidents des EPCI compris, il est nécessaire pour Calitom d'avoir un fonds de roulement d'environ 6 M €.

❖ Budget principal en section d'investissement :



✓ Détail des dépenses d'investissement

	Mandaté 2020	Restes à réaliser 2020	Total CA 2020
Total Equipement et participations	4 868 K€	987 K€	5 855 K€
Dont Matériel véhicules exploitation	1 344 K€	397 K€	1 741 K€
Dont Valoparc (casiers)	435 K€	17 K€	452 K€
Dont Pôle Mornac (transfert+collecte)	345 K€	14 K€	359 K€
Dont Achat conteneurs, colonnes enterrées + subventions	407 K€	118 K€	525 K€
Dont CET fermés (Châteauneuf)	482 K€	4 K€	486 K€
Dont Bâtiments Mornac	521 K€	86 K€	607 K€
Dont Participation Sol'R Parc	392 K€		392 K€

M. BONNET souligne qu'il y a 3 197 K€ de restes à réaliser en 2019.

M. le Président précise que Châteauneuf, la dernière décharge historique à traiter, était restée communale. Calitom étant un syndicat départemental où l'équité est la règle, il s'est engagé à la réhabiliter. 7 décharges ont été réhabilitées à aujourd'hui. Il est vrai que le coût du passé dans le prix des déchets charentais pèse plus lourdement qu'ailleurs et qu'il n'y a pas de comparaison possible avec les autres collectivités. La création du syndicat était basée sur cette équité et sur une responsabilité commune pour assumer le coût de réhabilitation des décharges charentaises.

M. FILIPPI ajoute qu'en effet la création des syndicats de déchets en France s'est faite, en règle générale, autour d'un projet comme par exemple la création d'un incinérateur. En Charente, le projet, avant même que le syndicat ne commence à traiter une première tonne de déchet, a été de réhabiliter les décharges historiques du département. Calitom a donc commencé son histoire en mutualisant une dette que l'on appelle le « coût du passé ». Il cite l'exemple d'autres syndicats français qui ont été créés en demandant d'abord à leurs adhérents de réhabiliter leurs sites historiques eux-mêmes. Ce coût a donc été intégré dans la dette globale de l'EPCI mais pas dans celle du syndicat. C'est un élément de plus qui complique la lecture des coûts de gestion des déchets d'un syndicat à l'autre. Cependant la comptabilité analytique de Calitom, permet d'isoler ce coût.

M. LACOMBE demande pourquoi il y a un tel écart (10 et 6 M€) au regard de la synthèse des recettes et des dépenses d'investissement et est surpris en comparaison de ce qui se fait dans des communes modestes où l'on recherche l'équilibre et où l'on restreint les dépenses.

M. GAUTRAUD répond qu'à fin 2019, il y avait près de 3 M€ de restes à réaliser et que c'est une obligation de les financer, donc le solde d'exécution était de plus de 4 M€. Ces restes à réaliser ont été dépensés donc mandatés en 2020 et compensés par le solde reporté.

✓ L'encours de la dette (M€) :

Synthèse	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020
Capital restant dû	54 473K€	49 500K€
Taux d'intérêt moyen	2,37%	2,38%
Durée de vie résiduelle	13 ans 8 mois	13 ans
Nombre d'emprunts	33	29

M. BONNET précise que 100 % de la dette est classée 1-A dans la grille des risques. Elle est donc parfaitement sécurisée. Les 2 principaux établissements bancaires auprès desquels Calitom a souscrit des emprunts sont la Banque Postale et le Crédit Agricole.

❖ Budget annexe centre de tri Atrion :

✓ Dépenses de fonctionnement :

M. BONNET présente le détail de ces dépenses ; elles correspondent en grande partie aux charges de personnel pour 3 144 K€ et aux amortissements des équipements à hauteur de 1 501 K€.

✓ Recettes de fonctionnement :

Coût du tri pour les différentes collectivités	CA 2019	CA 2020	Coût / tonne 2020 (2019)
Calitom Charente Tonnes traitées	3 534 K€ (25 407 t)	4 049 K€ (23 338 t)	173 € (139 €)
Collectivités extérieures Tonnes traitées	2 977 K€ (17 890 t)	2 413 K€ (13 669 € t)	177 € (167 €)
Total	6 511 K€ (43 302 t)	6 462 K€ (37 007 t)	175 € (150 €)

M. le Président précise que le contrat avec la communauté d'agglomération de Royan n'a pas été reconduit et que la baisse des tonnages 2020 est notamment due au COVID et à l'arrêt d'Atrion. A cette période, Calitom a été dans l'obligation d'enfourer des sacs jaunes et donc de payer de la TGAP.

M. RATAT (visio-conférence) demande si l'enfouissement des sacs jaunes est réversible.

M. FILIPPI répond qu'hélas non, cela n'est pas possible. Les moyens à mettre en œuvre pour les récupérer dans les casiers coûteraient bien plus cher que le fait de les y laisser ; par ailleurs ils seraient aujourd'hui trop dégradés pour être triés correctement.

✓ Section d'investissement :

	2020	Restes à réaliser
Opération centre de tri (process)	226 K€	141 K€
Remboursement emprunts	921 K€	
Amortissement subventions	205 K€	
TOTAL	1 352 K€	141 K€

M. BONNET explique que les recettes proviennent de l'autofinancement avec amortissement à hauteur de 1 706 K€ et des subventions versées par Citéo de 40 K€ ; le solde de clôture étant positif de 855 K€.

✓ La dette :

Synthèse	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020
Capital restant dû	10 855 K€	9 934 K€
Taux moyen	1,73%	1,54%
Durée de vie résiduelle	19 ans 2 mois	18 ans 10 mois
Nombre d'emprunts	6	6

M. BONNET énonce les établissements bancaires auprès desquels les 6 emprunts ont été faits : la Caisse des Dépôts (6,9 M€), la Banque Postale (1,5 M€), le Crédit Foncier (0,9 M€) et la Société Générale (0,6 M€).

M. FILIPPI précise également que là aussi la dette est classée 1-A dans la grille des risques et qu'elle est donc totalement sécurisée.

❖ Budget annexe Recyclerie-Ressourcerie :

	2019	2020
Recettes de fonctionnement	96,27 K€	71,03 K€
Dépenses de fonctionnement	94,39 K€	79,43 K€
Résultat de l'exercice	1,9 K€	-8,4 K€
Résultat de clôture	9,7 K€	1,3 K€

M. BONNET explique que les recettes se faisant uniquement sur la vente de marchandises, la baisse se justifie par la fermeture de la Recyclerie lors de la crise sanitaire.

❖ Consolidation du budget principal et des budgets annexes :

M. BONNET présente la consolidation de tous les budgets confondus de Calitom :

Le fonctionnement à hauteur de 39,3 M€ HT en baisse de 0,56 M€ se décompose de la façon suivante :

- Les matériaux : 1,94 M€ ;

- La redevance spéciale : 0,49 M€ ;
- Les éco-organismes : 7,19 M€ ;
- Les non adhérents : 4,49 M€ ;
- Les participations : 24,18 M€.

M. FILIPPI souligne que les appels à participations, donc l'impôt, ne représentent qu'environ 60% des recettes de Calitom ce qui n'est pas le cas pour les budgets d'autres collectivités. Le reste des recettes provient des ventes de matériaux (prix variables en fonction de la conjoncture économique), des subventions des éco-organismes qui sont versées en fonction de notre performance, et des recettes perçues grâce à une activité commerciale du syndicat qui optimise ainsi le fonctionnement de ses équipements (tonnages de Charente-Maritime traités à Atrion ou apports de DAE à Sainte-Sévère). Ces 40% de recettes permettent de faire baisser la fiscalité sur les ménages quand tout se passe bien, mais à l'inverse quand la machine se grippe (vente de matières en forte baisse depuis 3 ans), la conséquence est que la variation des appels à participation peut être importante pour atteindre un nécessaire équilibre budgétaire. C'est cette « sensibilité » des recettes de Calitom qui fait qu'il est souhaitable que le syndicat conserve un fond de roulement d'environ 6 M€ afin d'éviter de devoir jouer au yoyo avec la fiscalité des ménages.

Les charges se décomposent de la façon suivante :

- Les charges de personnel : 12,93 M€ ;
- Les marchés de prestations : 12,22 M€ ;
- Les charges générales : 5,37 M€ ;
- La TGAP : 2,4 M€ ;
- Les charges financières : 1,4 M€ ;
- Les provisions : 0,18 M€ ;
- Autres : 0,5 M€.

M. BONNET tient à souligner que l'épargne nette correspond à notre capacité d'autofinancement et que celle-ci est négative (1,64 M€).

en M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	38,72	39,87	39,31
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	33,10	34,06	35,06
Epargne brute (autofinancement)	5,62	5,81	4,25
Remboursement capital des emprunts	5,40	5,66	5,89
Epargne nette (résultat financier)	0,22	0,15	-1,64
Epargne brute (autofinancement)	5,62	5,81	4,25
Charges nettes d'amortissement et op. d'ordre	6,31	6,56	7,1
Résultat de fonctionnement (résultat comptable)	-0,69	-0,75	-2,85

Le Président s'interroge sur le fait qu'au vu de la situation, si un investissement devait être fait, les organismes financiers seraient-ils capables de nous faire confiance. L'excédent de fonctionnement s'amenuise et il faudrait pouvoir inverser cette tendance.

M. BONNET précise que la capacité de désendettement mesure le nombre d'années d'épargne brute pour éteindre la dette et qu'au vu des résultats 2020, elle se situe à 14 années.

Pour le vote, M. le Président sort de la salle.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent les comptes administratifs 2020 du budget principal, du budget annexe centre de tri Atrion et du budget annexe Recyclerie-Ressourcerie (pour : 58, contre : 0, abstention : 0).

7/ Affectation des résultats 2020 : budget principal, budget annexe La Recyclerie

✓ Affectation des résultats Budget Principal :

	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	40 248 441,88 €	5 968 385,50 €		100 960,50 €
Dépenses de l'exercice	43 080 190,41 €	10 076 763,68 €		987 065,80 €
Résultat de l'exercice	-2 831 748,53 €	-4 108 378,18 €		-886 105,30 €
Résultat antérieur reporté	+13 826 402,18 €	+4 814 027,10 €		
Résultat de clôture	+ 10 994 653,65 €	+ 705 648,92 €		-886 105,30 €

M. BONNET propose que l'affectation de résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 se fasse de la façon suivante :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 180 456,38 €
- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 10 814 197,27 €

✓ Affectation des résultats Budget Recyclerie :

	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	71 032,56 €	0,00 €		0,00 €
Dépenses de l'exercice	79 432,02 €	0,00 €		0,00 €
Résultat de l'exercice	-8 399,46 €	+0,00 €		+0,00 €
Résultat antérieur reporté	+9 696,11 €	0,00 €		
Résultat de clôture	+ 1 296,65 €	+0,00 €		+0,00 €

M. BONNET explique que la section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 en report de fonctionnement sur le compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 1 296,65 €.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent les affectations de résultat du budget principal et du budget annexe Recyclerie-Ressourcerie (pour : 58, contre : 0, abstention : 0).

8/ Tarifs des participations pour 2021

M. BONNET rappelle que ces participations représentent environ 60% de la totalité des recettes du syndicat. Il présente le cadre des appels à participation des collectivités pour 2021 et souligne une légère hausse des tonnages en CS et une baisse des tonnages en OMr.

M. le Président explique que lors d'un séminaire budgétaire, les membres du bureau syndical dans leur majorité proposaient une augmentation de 5€ en 2021 et en 2022 afin d'amoindrir l'augmentation de 2023. Il rappelle que Saintes augmente ses appels à participations de 15€ et que le Smicval de Libourne a récemment fait de même avec 17€ par habitant.

Suite à la conférence des présidents, les présidents des EPCI ont souhaité 2€ d'augmentation. Ils ont également demandé un audit financier. Cette décision a été mal accueillie par les membres du bureau car le syndicat a déjà fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Il s'est engagé à ressouder les liens des élus charentais sur le sujet des déchets. Il sait que si l'augmentation des participations n'est que de 2€, le budget de fonctionnement sera en déficit de 3,3 M€. Mais Il souhaite également retrouver une confiance départementale et il demandera donc au comité de valider cette augmentation limitée de 2 €. Le sujet des déchets regarde tous les élus charentais, c'est un sujet grave qui va impacter le budget des ménages pour plusieurs années.

M. le Président souhaite travailler dans la sérénité et dans la responsabilité. Il explique que 2021 est l'heure des études et du diagnostic et que dès le 2^{ème} semestre, l'heure sera à la prise de décisions fortes.

M. le Président annonce les études lancées ou à venir :

- Optimisation de la collecte, l'étude sera prochainement lancée ;
- Niveau de service en déchèteries, l'étude est lancée ;
- Fiscalité : Calitom doit il lever la TEOM syndicale ? L'étude est en voie de finalisation ;
- Atrion dont l'étude est lancée pour répondre à un nouvel appel à projets de Citeo ;
- Déchets résiduels, étude également lancée portant sur l'avenir des OMr et du tout-venant. Aujourd'hui où vont nos déchets ? Soit à l'enfouissement en interne soit à l'exportation hors département vers un autre site d'enfouissement, cette solution a un coût et nous sommes dépendants de ce marché de transfert au Vigeant. (pour rappel le coût est passé de 53€ la tonne à 71,50 €). Il est plus que jamais nécessaire de tenir notre engagement des -20% et miser sur la prévention. Cependant, il restera toujours des déchets. Qu'allons-nous faire des 80% qui restent ? Il faut retrouver une autonomie dans le traitement de nos déchets. Cette étude est menée conjointement avec la Haute Saintonge et le Smicval de Libourne, 2 collectivités qui ont la même problématique que Calitom.

M. le Président fait état de nombreuses rencontres effectuées avec le SIL (Syndicat Intercommunal du Littoral), avec Limoges Métropole qui reconstruisent actuellement un site, avec le SMICVAL et d'autres. Il travaille également au niveau du département, il rencontre Charente Eaux pour le traitement des boues d'assainissement, les hôpitaux pour le traitement des déchets hospitaliers, etc

Il faut donc travailler tous ensemble pour trouver la solution de traitement de tous ces déchets en gardant un objectif de réduction de tonnages. Mais ce travail ne peut être réalisé que s'il y a une vraie entente entre tous.

M. le Président propose donc pour 2021, une augmentation de 2€ mais dès que les études seront abouties, que les décisions auront été prises, il sera possible de voter un budget en adéquation avec les projets. Il souligne son engagement premier qui est la confiance retrouvée.

M. BONNET explique que ces 2€ sont en fait une moyenne globale et laisse la parole à M. FILIPPI.

Ce dernier expose que le tarif de traitement des OMr augmente de 10€ la tonne, augmentation qui est la même que la TGAP en 2021 ; le tarif de la collecte et des déchèteries augmente de 1,7€ par habitant mais en TTC cela n'a pas d'incidence du fait de la baisse de la TVA pour les produits recyclables (5,5 % au lieu de 10%), et que les autres tarifs ne changent pas.

M. BONNET présente alors la prévision des participations 2021 par collectivité avec le vote des tarifs expliqués précédemment. Ces participations tiennent compte des territoires, des fréquences de collecte...

Liste des adhérents	Population 2020	Population 2021		Total Participation 2020 TTC (TVA 10%)	Total Participation 2021 TTC (TVA 10% et 5,5%)	Evolution 2021/2020	Part./hab. TTC 2021	Evolution Part./hab. TTC 2021/2020
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 816	21 778	-0,17%	2 337K€	2 367K€	1,31%	108,7 €	+1,40 €
CDC Cœur de Charente	22 047	21 979	-0,31%	2 310K€	2 356K€	1,98%	107,2 €	+2,08 €
CDC Charente Limousine	35 455	35 378	-0,22%	3 703K€	3 809K€	2,86%	107,7 €	+3,00 €
CDC Val de Charente	13 973	13 841	-0,94%	1 577K€	1 609K€	2,04%	116,3 €	+2,32 €
CDC Lavalette Tude et Dronne	17 941	17 807	-0,75%	1 925K€	1 941K€	0,85%	109,0 €	+0,92 €
CDC 4 B	19 984	19 917	-0,34%	2 241K€	2 299K€	2,59%	115,5 €	+2,92 €
CDA GrandCognac	69 669	69 283	-0,55%	8 378K€	8 451K€	0,87%	122,0 €	+1,06 €
CDC du Rouillacais	10 083	10 019	-0,63%	368K€	383K€	4,04%	38,2 €	+1,48 €
CDA GrandAngoulême	141 367	141 776	0,29%	3 756K€	4 085K€	8,75%	28,8 €	+2,32 €
Population traitement	352 335	351 778	-0,16%	26 596K€	27 301K€	2,65%		
				24 178K€	25 121K€	HT		
				Evolution des participations HT	943K€	2,68 € HT /hab.		
				Evolution des participations TTC	706K€	2,01 € TTC /hab.		

M. BONNET tient à préciser qu'en tant que délégué du comité, il n'est pas d'accord avec cette augmentation de 2€ pour toutes les raisons déjà données par le Président et que l'augmentation de 5€ était tout à fait raisonnable.

M. PERONNET comprend les propos du Président qui recherche un consensus dans le fonctionnement de ce syndicat départemental. Il explique que d'un point de vue strictement personnel et individuel, il considère que sur la forme, l'ingérence qu'ont pratiquée certains présidents des EPCI sur la gouvernance de Calitom est purement inacceptable. Sur le fond, il considère que cette augmentation proposée par les présidents des EPCI est un compromis « boiteux » alors que la proposition du bureau d'une augmentation de 5€ par habitant en moyenne permettait de passer l'année 2021 sans augmentation de TEOM pour beaucoup d'EPCI et permettait de lisser des augmentations de participations inéluctables. En 2022, il faudra proposer une augmentation d'au moins 10€. Cette façon de faire de la politique est complètement irresponsable et il tient à souligner la vitesse à laquelle sont ponctionnés les excédents de trésorerie de Calitom. En conséquence, il votera contre cette évolution de participation à 2€ par habitant.

M. DELAGE s'exprime également à titre personnel et rejoint les propos de M. PERONNET. Il salue la vraie volonté du Président de faire de la diplomatie. Il est élu et se doit de défendre les intérêts du syndicat à court et moyen terme et pense que si l'on ponctionne trop souvent dans la réserve, cela grève notre capacité d'actions. A l'avenir, il faudra remettre en cause les modèles existants ce qui nécessitera des investissements lourds. Donc à titre personnel également, il votera contre.

M. DESVERGNE ajoute qu'il est sur la même ligne de conduite que MM. PERONNET, BONNET et DELAGE mais il ne votera pas contre car il estime que le Président a fait un gros effort de diplomatie. Il espère que les présidents d'EPCI comprendront bien ce qui a été dit ce soir. Il faut poursuivre notre ligne de conduite avec les études menées en 2021, le comité syndical prendra des décisions après les résultats de ces études, fixera des orientations mais l'année prochaine pour le vote du budget, il ne veut pas entendre que l'on aura à négocier la participation des EPCI. Si l'augmentation définie en 2022 est importante car nous aurons fixé une ligne de conduite, il n'acceptera pas que l'on révise la position du bureau ou du comité par rapport à une négociation avec les présidents d'EPCI. Donc ce soir, il votera pour mais ce sera la seule année.

M. PUYDOYEUX confirme son soutien au Président et ne comprend pas la position des présidents d'EPCI qui se sont autorisés à remettre en cause le fonctionnement de Calitom ce qu'ils n'avaient pas de légitimité à faire. Il souligne que lors d'un débat dans sa communauté de communes, l'ensemble des élus présents se sont positionnés contre la position des présidents d'EPCI après avoir reçu les explications et la présentation de la situation du syndicat.

M. LACOMBE tient tout d'abord à remercier le Président pour son discours tenu avec force de caractère, de souci d'apaisement et de confiance retrouvée dans l'ensemble des élus vis-à-vis de Calitom, syndicat départemental de traitement des ordures ménagères. Il pense qu'il était grand temps d'y arriver. On ne pourra assurer l'avenir que dans ces conditions. La transparence, c'est effectivement ce que tout le monde recherche et le syndicat a peut-être été perçu comme une certaine « nébuleuse » à une époque ce qui prêtait alors à de mauvaises interprétations des paroles des élus de Calitom. C'est de l'histoire passée, nous allons vers l'avenir. Il tient à faire la remarque suivante : la conférence des présidents émet un simple avis et nous allons le suivre ce soir. Cependant, il ne comprend pourtant pas ce qu'ils ont à faire dans les affaires de Calitom puisqu'il y a dans ces EPCI des délégués, avec des vice-présidents, donc pourquoi les consulte-t-on les Présidents d'EPCI ? Il se demande si les Présidents d'EPCI ont une vraie confiance en leurs élus délégués à Calitom ? Il votera pour cette année car 2021 est une année de transition. Les différentes études sont lancées, elles donneront une ligne directrice pour l'avenir et une fois cette ligne directrice donnée en toute transparence, on pourra définir un montant de participations qui permettra d'engager une politique à moyen et long terme. Il remercie à nouveau le Président qui avait souhaité un rapprochement entre Calitom et les élus qui le composent, sa politique est véhémente et renforcée.

M. le Président le remercie à son tour et il tient à rajouter qu'il ne faudrait cependant pas tout noircir du passé. Depuis qu'il est élu à Calitom, il n'a pas eu ce sentiment que des choses ont été cachées.

M. PUYDOYEUX précise que les anciens présidents de Calitom ont toujours eu de la transparence dans ce qu'ils ont dit et fait. Il n'est pas satisfait d'entendre de telles paroles. Ils ont travaillé dans la transparence mais dans des conditions assez compliquées c'est vrai. C'est ce que le Président actuel essaie d'apaiser en recherchant l'unité départementale.

M. LACOMBE ajoute que ce sentiment ne se traduisait peut-être pas dans les faits mais cependant c'était le ressenti de beaucoup d'élus.

M. le Président souligne que les décisions prises dans le passé ont été prises dans un contexte et une conjoncture donnés. Aujourd'hui la situation est différente entre les taxes qui étouffent le syndicat, des recettes en berne et des coûts de fonctionnement qui explosent. Il pense que la seule issue c'est la confiance retrouvée. Il explique que la conférence des Présidents est inscrite dans les statuts de Calitom et qu'elle n'a qu'un rôle consultatif. Il comprend les propos de M. LACOMBE car il estime aussi qu'il a été désigné par les membres de son EPCI et ne comprend pas pourquoi l'avis des présidents serait obligatoirement nécessaire. Cependant, cette réunion a été bénéfique car il a pu exposer la situation et apaiser certaines tensions. Cette année 2021 est une année de débats, de réunions, de rencontres pour expliquer la situation du syndicat. Mais pour reprendre les propos de M. DESVERGNE, si l'année prochaine pour le vote du budget, les élus du bureau et du comité syndical décident ensemble d'une ligne directrice, il ne se laissera pas influencer par qui que ce soit. M. le Président conclut en disant qu'il a consulté les présidents des EPCI mais que la décision finale reviendra toujours à l'assemblée de Calitom.

2 délégués en visio-conférence montrent leur accord quant au discours du Président et le soutiennent.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à la majorité approuvent les tarifs des participations pour 2021 (pour : 53, contre : 4 et abstention : 1).

9/ Budgets Primitifs 2021 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie

M. le Président tient à remercier les services pour leur travail dans la préparation des documents budgétaires. Il rappelle qu'au départ, les services ont fait des propositions de budget prévisionnel qui aboutissait à un déficit de – 5,8 M€. A force de travail, de réflexions et de choix faits par les élus (notamment 5 M€ d'investissement ajournés pour 2021) mais également de décisions prises au niveau de la politique RH avec la suppression du CIA pour les agents, le déficit prévisionnel a pu être limité à -3,2 M€ en tenant aussi compte des 2€ d'augmentation et du coût des études à réaliser en 2021.

Il laisse la parole à M. BONNET qui présente le budget principal.

✓ Budget Principal : dépenses de fonctionnement

Dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges de fonctionnement	43 958 K€	43 080 K€	44 654 K€

M. BONNET insiste sur la volonté de limiter les dépenses de fonctionnements par rapport au CA 2020. Les hausses constatées sont dues à la hausse de la TGAP et des coûts de traitement hors département car le syndicat est dépendant du site du Vigeant qui impose ses tarifs.

M. FILIPPI prend la parole pour revenir sur les études :

- la première étude lancée dès le mois de janvier est celle portant sur la fiscalité et la possibilité ou non pour Calitom de prendre en charge la fiscalité directe, ce qui inclut de voter les taux de TEOM. Un premier rendu sera fait au bureau syndical du mois d'avril. La crainte portait sur un remboursement de TVA car le budget de Calitom serait changé et deviendrait assujéti mais une circulaire permettrait d'éviter cette dépense ;
- l'étude relative au niveau de service en déchèteries est en consultation ce jour auprès des bureaux d'étude. Le cahier des charges a été validé par M. BARBOT, vice-président en charge des déchèteries ;
- l'étude sur l'optimisation de la collecte dont le cahier des charges est en cours de rédaction.
- Il sera également étudié, avec un financement de 70% par l'ADEME, l'impact de la mise en œuvre d'une tarification incitative sur les territoires collecte et traitement ;
- Atrion ; le courrier a été signé aujourd'hui pour lancer la consultation juridique par les présidents de la Haute Saintonge, du SIL et de Calitom ;
- Le cahier des charges de l'étude sur le traitement des OMr a été validé par M. DELAGE, vice-président en charge du traitement des déchets résiduels, et elle est en cours de consultation. Les résultats sont attendus pour la mi-juillet 2021.

Ainsi, et sur la base du résultat de ces études, le comité syndical pourra faire ses choix de manière éclairée.

M. BONNET reprend son exposé.

Dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges générales (chap.011)	23 441 K€	22 820 K€	24 644 K€

M. BONNET explique que la hausse des charges de 1 202K€ se décompose en 866 K€ de prestations de service, 840 K€ de hausse de la TGAP diminué par une baisse de 504 K€ d'autres charges.

Dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges personnel (chap.012)	12 322 K€	12 319 K€	12 322 K€

Pour la masse salariale, les crédits 2021 sont pratiquement identiques à ceux de 2020.

M. BONNET présente les autres dépenses de fonctionnement :

Dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Dotation amortissements (chap.042)	5 852 K€	5 829 K€	5 751 K€
Autres charges courantes (chap. 65)	894 K€	692 K€	797 K€
Charges financières	1 258 K€	1 237 K€	1 140 K€
Dotation provisions	180 K€	178 K€	0 K€

Dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Total charges de fonctionnement	43 958 K€	43 080 K€	44 654 K€
Virement section d'investissement	2 699 K€		2 303 K€
Contrepartie solde de fonctionnement reporté (charges except.)	7 000 K€		5 301 K€
TOTAL	53 657 K€		52 258 K€

✓ Budget Principal : recettes de fonctionnement

M. BONNET présente ensuite une synthèse des recettes.

Recettes	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021/BP 2020
Recettes propres	15 653 K€	16 071 K€	16 323 K€	+670 K€
Participations	24 178 K€	24 178 K€	25 121 K€	+943 K€
Solde reporté	13 826 K€		10 814 K€	-3 012 K€
Total budget	53 657 K€		52 258 K€	-1 399 K€

Il détaille les recettes propres qui proviennent de :

- Subventions Citéo : 6 556 K€ ;
- Autres Eco-organismes : 630 K€ ;
- Ventes matériaux : 2 100 K€ ;
- Apports CET Sainte-Sévère : 2 507 K€ ;
- Redevance spéciale : 440 K€ ;
- Remboursements frais de personnel : 350 K€ ;
- Refacturation budgets annexes : 2 925 K€.

✓ Budget Principal : dépenses de fonctionnement par services

Section de fonctionnement en €	Service administration générale	Service prévention	Service collecte	Service traitement	Total
Budget 2020	3 000 670	1 661 350	16 567 950	22 727 880	43 957 850
BP 2021	3 154 560	1 347 730	16 184 360	23 967 570	44 654 220
Evolution 2021-2020	153 890	-313 620	-383 590	1 239 690	696 370
	5,1%	-18,9%	-2,3%	5,5%	1,6%

Il souligne que le budget prévention est en baisse par rapport à 2020.

20h35 : départ de M. CHAMOULEAUD.

✓ Budget Principal : dépenses d'investissement

M. BONNET présente les dépenses d'investissement :

Dépenses	BP 2021	RAR 2020	Budget 2021
Dépenses d'équipement	6 466 K€	987 K€	7 453 K€
Remboursement capital de la dette	4 927 K€		4 927 K€
Opérations d'ordre	297 K€		297 K€
TOTAL BUDGET	11 690 K€	987 K€	12 677 K€

Il présente le détail des dépenses d'équipement qui se ventilent de la façon suivante :

- Aménagements siège : 180 K€ (bâtiments, accès PMR) ;
- Bâtiment du Gond-Pontouvre : 800 K€ (dont 200 K€ subvention GrandAngoulême) ;
- Composteurs : 350 K€ ;
- Bacs et colonnes enterrées : 562 K€ ;
- Déchèteries : Barbezieux (1 073 K€) et Cognac (432 K€) ;
- Benne et matériel compactage : 520 K€ ;
- Réhabilitation de l'incinérateur de La Couronne : 1 771 K€ (remboursée par GrandAngoulême).

M. le Président prend la parole pour préciser que concernant la déchèterie de Cognac, les élus de Cognac ont demandé une restructuration de la déchèterie actuelle et de ne pas construire une nouvelle déchèterie. Calitom va donc s'adapter aux souhaits des nouveaux élus et sera certainement amené à revendre le terrain qui avait été acheté pour construire la nouvelle déchèterie.

✓ Budget Principal : recettes d'investissement

Recettes	2021
Nouveaux emprunts	1 515 K€
Subventions GA	2 072 K€
Virement section de fonctionnement	2 303 K€

Solde 2020 reporté (+cpte 1068)	986 K€
Opérations d'ordre	5 851 K€
Cession immobilisation	50 K€
TOTAL BUDGET	12 677 K€

M. BONNET souligne la baisse prévisionnelle de l'encours de la dette de 3 412 K€.

M. PERONNET annonce qu'après avoir intégré la contrainte de la limitation de l'augmentation des participations à 2 € par habitant, il considère le budget proposé comme le meilleur qui soit car les services ont été de vraies forces de propositions et les membres du bureau syndical ont été en capacité de faire de vrais arbitrages. Le budget présenté ce soir ne peut être fait qu'en ayant auparavant fait de vrais choix d'investissement. En conséquence, il votera pour l'adoption de ce budget.

M. BONNET tient à préciser qu'il s'est abstenu lors du vote des participations mais votera pour ce budget pour les mêmes raisons évoquées par M. PERONNET.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à la majorité approuvent le budget primitif 2021 du budget principal (pour : 55, contre : 0 et abstentions : 2).

✓ Budget Atrion : dépenses de fonctionnement

M. BONNET présente les dépenses de fonctionnement pour le budget Atrion.

Dépenses	2020	2021	
Charges générales	1 728 K€	1 840 K€	+112 K€
Charges de personnel	3 218 K€	3 018 K€	-200 K€
Amortissements	1 710 K€	1 653 K€	-57 K€
Charges financières	170 K€	165 K€	-5 K€
Autres charges	26 K€	20 K€	-6 K€
TOTAL BUDGET	6 852 K€	6 696 K€	-156 K€

Il précise que ce budget a été construit sans les tonnages de la CA de Royan et un coût budgétaire à la tonne au BP 2021 pour 38 600 tonnes à 166 €.

✓ Budget Atrion : recettes de fonctionnement

Recettes	2020	2021	
Collectivités Charente Maritime	2 418 K€	2 253 K€	-165 K€
Calitom (budget principal)	4 130 K€	4 162 K€	+32 K€
Autres recettes	304 K€	282 K€	-22 K€
TOTAL BUDGET	6 852 K€	6 696 K€	-156 K€

M. BONNET précise que l'apport de la Charente Maritime est très important (coût de tri pour Calitom s'élève à 164 € pour 24 500 tonnes).

M. FILIPPI rebondit sur les propos de M. BONNET pour ajouter que c'est pour cette raison qu'il est important de créer cette structure avec les collectivités de Charente Maritime. Le SIL (Syndicat Intercommunautaire du Littoral) en Charente Maritime est un syndicat compétent uniquement sur le traitement des sacs noirs sur le territoire des collectivités de la CARO Rochefort, CARA Royan, Oléron et Marennes. Ce syndicat va prendre la compétence « traitement des collectes sélectives » grâce à la création de cette structure. De ce fait, les collectivités adhérentes aujourd'hui qui passaient des appels d'offres pour le traitement des collectes sélectives, vont désormais passer par le SIL. Donc, les tonnages de la CARA que Calitom a perdu seront récupérés à la fin du marché, ce qui va permettre de revenir à un coût de tri plus acceptable. M. FILIPPI précise que 164 € reste un coût de tri compétitif car sur la région, en moyenne, il est à 200€. C'est un indicateur de la performance du centre de tri Atrion. L'important étant de sécuriser les tonnages, donc de créer cette structure, Calitom verrouillera ainsi les apports et pourra maîtriser le coût de tri dans les années à venir.

M. le président souligne qu'il y a une vraie volonté politique des collectivités voisines pour créer cette structure.

✓ Budget Atrion : section d'investissement

Dépenses	2021	RAR 2020	Budget 2021
Dépenses d'équipement	183 K€	141 K€	324 K€
Rembt capital de la dette	930 K€		930 K€
Opérations d'ordre	226 K€		226 K€
Equilibre section (Chap 23)			1 043 K€
TOTAL BUDGET	1 339 K€		2 523 K€

Recettes	2021	RAR 2020	Budget 2021
Opérations d'ordre	1 668 K€		1 668 K€
Solde 2020 reporté			855 K€
TOTAL BUDGET	1 668 K€		2 523 K€

M. BONNET précise que les dépenses d'équipement concernent des études pour savoir comment on allait adapter cet outil de travail et l'aménagement du process. Il signale également qu'il y a une baisse de la dette de 900 K€.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent le budget primitif 2021 du budget annexe Atrion (pour : 57, contre : 0 et abstention : 0).

✓ Budget Recyclerie : section de fonctionnement

M. BONNET présente le budget annexe Recyclerie en précisant qu'il n'y pas d'investissement. Il précise également que la différence avec 2020 s'explique par la fermeture liée à la crise sanitaire.

Dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges générales	18 K€	17 K€	24 K€
Charges de personnel	77 K€	59 K€	71 K€
Autres	13 K€	3 K€	4 K€
Total	108 K€	79 K€	99 K€
Recettes	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Produits des ventes	91 K€	66 K€	92 K€
Autres	17 K€	5 K€	7 K€
Total	108 K€	71 K€	99 K€

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent le budget primitif 2021 du budget annexe Recyclerie (pour : 57, contre : 0 et abstention : 0).

10/ Modifications des Autorisations de programme / Crédits de paiement

✓ Budget Principal

Programmes	AP	CP 2021	CP 2022/2023
Valoparc Ste Sévère	35 181 K€ (+604 K€)	81 K€	1 340 K€
Pôle Valorisation Mornac	4 403 K€ (-1 843 K€)	69 K€	0 K€
Pôle animation Calitorama (fin)	946 K€ (-1 K€)	1 K€	
Déchèterie de Cognac	2 530 K€ (+362 K€)	432 K€	1 919 K€
Déchèterie Barbezieux	1 079 K€ (+50 K€)	1 074 K€	0 K€
Déchèterie Chabanais (fin)	52 K€ (-1 047 K€)		

M. BONNET précise qu'il s'agit de voter des crédits de paiement pour 2021.

✓ Budget annexe Atrion

Programme	AP	CP 2021	CP 2022/2023
Centre de tri ATRION	31 169 K€ (+9 179 K€)	324 K€	10 000 K€

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la modification des Autorisations de programme / Crédits de paiement du budget principal et du budget annexe Atrion (pour : 57, contre : 0 et abstention : 0).

11/ Rendu compte des décisions prises par le Président dans l'exercice de ses délégations

M. le Président présente les décisions prises sur délégation du 1^{er} février 2021 au 5 mars 2021.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ces informations.

12/ Questions diverses - Informations

▪ Nouvelle subvention

Une nouvelle subvention va être proposée à l'ensemble des communes pour la mise en place de corbeilles de rues. Ce point déjà validé par le Comité -20% sera présenté au bureau syndical du mois d'avril.

▪ Subvention accordée à la Chambre d'agriculture

Une subvention pour l'achat de gobelets réutilisables a été accordée à la Chambre d'agriculture car leur demande datait du 17 décembre 2020 et, l'arrêt de versement de cette subvention intervenait le 31 décembre 2020. M. le Président se réjouit de cette action car ces gobelets seront utilisés lors des marchés de producteurs de pays.

▪ Clean2gether

M. le Président précise que la notice de cette application sera adressée à toutes les communes ainsi que toute la communication nécessaire auprès des administrés.

M. le Président remercie à nouveau M. GESSE pour son travail de préparation et d'élaboration des documents budgétaires présentés en séance, et lui souhaite un prompt rétablissement. Il remercie également l'ensemble des délégués pour le vote de ce soir, les membres du bureau syndical pour la confiance témoignée et leur implication, enfin les services pour le travail réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Secrétaire de séance,

Fabrice AUDOIN